

SORTIR D'UNE GUERRE DE TRENTE ANS

LES INCERTITUDES DU « PROCESSUS DE PAIX » EN TURQUIE

OLIVIER GROJEAN *

Espérée depuis 15 ans suite à l'arrestation du chef du PKK, Abdullah Öcalan, la résolution du conflit kurde en Turquie s'est concrétisée en 2012 avec l'ouverture de négociations directes entre le Parti des travailleurs du Kurdistan et le gouvernement AKP de Recep Tayyip Erdoğan, désormais débarrassé de l'encombrante influence de l'armée turque. Pour autant, le « processus de paix » en cours ne parvient pas aujourd'hui à dépasser la dimension sécuritaire et dépend tout autant de la volonté d'acteurs kurdistes relativement hétérogènes que de processus politiques internes à la Turquie (stratégie politique de l'AKP), et de dynamiques davantage régionales (étatatisation du Kurdistan d'Irak et autonomisation des régions kurdes de Syrie). Ces différentes dimensions sont ici analysées à l'aune des éléments de négociations publiquement annoncés.

Si l'on s'en tenait au nombre de cessez-le-feu unilatéraux décrétés par le PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan)¹ depuis 1993, il pourrait sembler que le dernier, en vigueur depuis mars 2013, ne conduira pas davantage que les autres à une sortie de conflit entre le parti d'Öcalan et l'État turc.

* MAÎTRE DE CONFÉRENCES EN SCIENCE POLITIQUE À AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ, EN DÉLÉGATION AU CNRS (CHAIRE « RELATIONS INTERNATIONALES » CNRS/UNIVERSITÉ, CERIC - DICE)

¹ Le PKK (*Partiya Karkerên Kurdistan*) a été fondé en 1978. Marxiste-léniniste et nationaliste, il a lancé une guerre de guérilla contre l'État turc en 1984 afin d'obtenir l'indépendance du Kurdistan. Ses revendications ont changé depuis le début des années 1990, de l'indépendance à une autonomie dans le cadre territorial de la Turquie. Son principal fondateur et dirigeant actuel, Abdullah Öcalan, a été arrêté en 1999 et purge depuis une peine de prison à vie, mais continue de « conseiller » son organisation depuis sa cellule située sur l'île-prison d'İmralı.

Pourtant, le gouvernement turc a lui-même déclaré qu'il ne prendrait plus pour cibles les guérilleros en phase de repli vers le Kurdistan irakien, transformant ainsi, pour la première fois, un cessez-le-feu unilatéral en cessez-le-feu de facto bilatéral, respecté bon an mal an depuis plus d'un an par les deux parties. Cet arrêt – au moins temporaire – des hostilités trouve son origine dans des négociations directes entre le gouvernement turc et le chef du PKK, débutées fin 2012, après une première série de négociations secrètes à Oslo s'étant achevées sans résultat en 2011. Et tous les observateurs s'accordent pour voir dans ce « processus de paix » une chance historique de résoudre la question kurde en Turquie.

Il reste que ce processus est aujourd'hui bloqué depuis septembre 2013, que le repli des guérilleros a cessé et que de nombreuses questions essentielles demeurent en suspens, menaçant la poursuite des négociations. Les exemples nord-irlandais ou basque ont certes montré qu'il fallait parfois plusieurs décennies pour qu'un cessez-le-feu se concrétise en accord politique permettant un véritable retour à la paix. On sait aussi qu'il est nécessaire de se déprendre d'une vision essentialiste de la guerre et de la paix², et que des situations de ni guerre ni paix, ou d'entre-guerres, peuvent subsister de longues années³. Mais la non-résolution du conflit israélo-palestinien depuis les accords d'Oslo démontre a contrario que l'établissement de la confiance entre deux protagonistes ne peut passer que par une véritable reconnaissance de l'autre, de ses demandes et de ses craintes⁴, et par l'obtention de gages ou de concessions susceptibles de dévoiler les « intentions réelles » des acteurs. Or, malgré des discours rassurants de part et d'autre, la confiance n'a encore jamais réussi à s'instaurer entre les acteurs kurdistes (PKK et BDP⁵ notamment) et le gouvernement turc, démontrant l'extrême fragilité des dynamiques politiques en cours.

² Roland Marchal, « Les frontières de la paix et de la guerre », *Politix*, vol. 15, n° 58, 2002, p. 40.

³ Marielle Debos, *Le métier des armes au Tchad. Le gouvernement de l'entre-guerres*, Paris, Karthala, 2013.

⁴ Thomas Lindeman, Julie Saada, « Théories de la reconnaissance dans les relations internationales. Enjeux symboliques et limites du paradigme de l'intérêt », *Cultures et Conflits*, n° 87, 2012, p. 7-25.

⁵ Le BDP (*Barış ve Demokrasi Partisi*, Parti de la paix et de la démocratie) fondé en 2008 est l'héritier d'une longue série de partis kurdistes successivement interdits. Le HEP (*Halkın Emek Partisi*, Parti populaire du travail) a été créé en 1990, le DEP (*Demokrasi Partisi*, Parti de la démocratie) lui a succédé en 1993, puis le HADEP (*Halkın Demokrasi Partisi*, Parti de la

Après plus de vingt ans de guerre mêlant guérilla et contre-insurrection, les années 2000 avaient vu s'ouvrir des perspectives de solutions, qui ne se sont malheureusement concrétisées que dans des mesures très en deçà des revendications kurdes. Les questions politiques internes à la Turquie, de même que les prolongements de la question kurde à l'échelle régionale (Syrie, Irak) sont aujourd'hui au centre des enjeux de ce processus de paix, qui demeure on ne peut plus incertain.

La question kurde en Turquie, entre nationalisme et autoritarisme

Depuis la fin de l'Empire ottoman, la question kurde a été une des principales sources de tensions politiques et sociales en Turquie⁶. Après une alliance entre Kurdes et Turcs lors de la guerre d'indépendance, le Traité de Lausanne, la fondation de la République et l'abolition du khalifat remettent en cause l'accord entre les dignitaires kurdes et Mustafa Kemal (1923). Le nationalisme turc devient alors le fer de lance d'une modernisation à marche forcée et toute expression politique et culturelle kurde est interdite. La répression de nombreuses révoltes (Sheikh Saïd en 1925, Ağrı en 1930, Dersim en 1938...), entraîne une forte limitation des libertés publiques, et les coups d'États militaires (notamment ceux de 1971 et 1980) sont au moins en partie justifiés par le danger séparatiste kurde.

Après trois décennies de silence, les revendications kurdes renaissent en effet dans les années 1960 au sein de la gauche turque. Réprimées à nouveau, elles se radicalisent au cours des années 1970, qui voient la naissance de nombreux partis révolutionnaires et indépendantistes kurdistes. Le PKK, fondé en 1978 par des étudiants de l'université d'Ankara, développe alors une théorie pankurde visant à libérer le Kurdistan de la colonisation turque, persane et arabe. Il s'oppose d'abord violemment aux autres organisations kurdes, puis le coup d'État militaire de 1980 et la répression qui s'ensuit l'incitent à lancer une guérilla contre l'État en 1984. Ce conflit, qui a fait plus de 45 000 morts (majoritairement kurdes), a conduit à la destruction de plus de 4 000 villages et hameaux, au

démocratie du peuple) après 1994, le DEHAP (*Demokratik Halk Partisi*, Parti démocratique du peuple) après 1997 et le DTP (*Demokratik Toplum Partisi*, Parti de la société démocratique) entre 2005 et 2009.

⁶ Les Kurdes seraient de 12 à 15 millions en Turquie, soit 16 à 20 % de la population.

déplacement de centaines de milliers de personnes, à l'utilisation systématique de la torture et à la généralisation des pratiques d'exécutions extrajudiciaires.

La mise sous état d'urgence des régions du Sud-Est à majorité kurde a permis aux institutions de sécurité (armée et gendarmerie notamment) de mettre en œuvre une politique de contre-insurrection largement autonome des gouvernements civils. Cette politique a été fortement facilitée par la constitution d'un gouvernement parallèle de l'armée après le coup d'État de 1980 : le Conseil national de sécurité (*Milli Güvenlik Kurulu*, MGK), pièce maîtresse du régime sécuritaire turc⁷, a ainsi constitué un réel frein à la démocratisation du pays. Mais surtout, le conflit kurde a autorisé le partage d'une rente sécuritaire entre différents protagonistes du conflit. Comme l'a mis en évidence l'accident de Susurluk⁸, l'État turc des années 1980 et 1990 est bien moins un acteur unitaire qu'un champ de bataille extrêmement poreux, où s'affrontent « gangs en uniformes » (*Uniformalı Çeteler*)⁹, institutions de sécurité et de la contre-guérilla, réseaux ultra-nationalistes turcs, hommes politiques et hommes d'affaires kurdes et turcs, mais aussi trafiquants et criminels, représentatifs de ce que l'on nomme communément l'« État profond » (*Derin Devlet*) en Turquie.

68

Enfin, la guerre a aussi favorisé la constitution d'un cadrage normatif contraignant, visant à consolider l'historiographie kémaliste et à délégitimer les revendications kurdistes. Un certain nombre d'institutions (le Conseil de l'enseignement supérieur, le Conseil supérieur de la radio et de la télévision, le Comité turc d'éducation qui contrôle les manuels scolaires ou encore les cours de sûreté de l'État) ont imposé un certain vocabulaire, qui explique aussi l'adhésion d'une grande partie de la population turque à la vision sécuritaire de l'État (lutte contre le terrorisme et le séparatisme).

⁷ Gilles Dorronsoro (dir.), *La Turquie contestée. Mobilisations sociales et régime sécuritaire*, Paris, CNRS Éditions, 2005.

⁸ Le 3 novembre 1996 sont retrouvés dans la même voiture un militant de la droite radicale recherché depuis 18 ans pour de nombreux homicides, un des chefs de la police d'Istanbul, ainsi qu'un chef de tribu kurde et député du DYP (*Doğru Yol Partisi*, Parti de la juste voie) qui s'était constitué une armée privée de 10 000 hommes. Le coffre était rempli d'armes non recensées.

⁹ Après l'accident de Susurluk, l'enquête montre que neuf gangs opéraient en Turquie. Les gangs étaient souvent manipulés par certaines officines de sécurité, et, inversement, l'État servait aux gangs de support logistique et d'immunité.

Une ouverture politique et démocratique ?

Pour autant, la guerre contre l'Irak et les flux de réfugiés kurdes irakiens en 1991, de même que l'élargissement des mobilisations kurdistes en Turquie même, contraignent les autorités turques à reconnaître pour la première fois au début des années 1990 l'existence d'une population kurde sur leur propre territoire¹⁰. La fin de ce tabou, qui ne signifie aucunement la fin de la répression, se confirme au début des années 2000 avec l'ouverture de perspectives nouvelles. Si l'arrestation d'Abdullah Öcalan et sa condamnation à mort en 1999¹¹ favorisent la diffusion de discours particulièrement haineux envers les Kurdes, le troisième cessez-le-feu unilatéral du PKK permet non seulement une nette diminution des hostilités, mais aussi une réelle pacification des propos tenus sur la question kurde. Cette libéralisation de la parole est également facilitée par l'ouverture de négociations avec l'Union européenne en vue de l'adhésion turque. La prise en compte des critères de Copenhague – qui concernent les droits de l'homme, la démocratie, le respect des minorités, et l'économie de marché, mais qui ne mentionnent même pas la question kurde¹² – permettront l'adoption en 2002 d'un certain nombre de mesures en faveur des Kurdes : des instituts privés d'enseignement de la langue kurde sont ainsi autorisés, et des émissions en « dialecte local » à la télévision publique sont organisées.

69

Mais d'un point de vue plus politique et institutionnel, c'est l'élection en 2002 d'une majorité AKP (*Adalet ve Kalkınma Partisi*, Parti de la justice et du développement, islamo-conservateur) au Parlement – suivie de la nomination au poste de Premier ministre de Recep Tayyip Erdoğan en 2003 – qui marque le début d'une véritable transformation du régime. Soutenu notamment par l'Union européenne et une partie du patronat, rendu plus stable et cohérent qu'aucun autre gouvernement avant lui, le nouveau gouvernement va s'employer à marginaliser le rôle de l'armée dans la vie politique. Après la réduction du rôle du MGK (2001), la majorité AKP l'ouvre aux civils (2003), supprime les cours de sûreté de l'État (2004), vote une loi

¹⁰ Michael M. Gunter, « Turgut Özal and the Kurdish Question », in Marlies Casier et Joost Jongerden (dir.), *Nationalisms and Politics in Turkey. Political Islam, Kemalism and the Kurdish Issue*, Londres, Routledge, 2011, p. 86-100.

¹¹ La peine capitale sera ensuite commuée en peine de prison à perpétuité.

¹² Hamit Bozarslan, « Quelques notes sur un “non-sujet” : la question kurde et la candidature turque », *Cahiers d'études sur la Méditerranée et le monde turco-iranien*, n° 36, juillet-décembre 2003.

sur la limitation du pouvoir des militaires en temps de paix (2009) et finalement met au pas le Conseil militaire suprême (2010). Cette mise à l'écart de l'armée et sa soumission au pouvoir civil sont également facilitées par le scandale Ergenekon, qui révèle en 2007 l'existence d'une organisation clandestine réunissant l'establishment kémaliste (militaires, hommes politiques, journalistes, universitaires), chargée de déstabiliser, voire de renverser le gouvernement par différents plans (plans « contre la réaction », Cage, Balyoz, etc.)¹³. Cette affaire conduira à l'arrestation de nombreux généraux et à la condamnation de certains d'entre eux en septembre 2012.

Ainsi, pour la première fois depuis 1980, la question kurde n'est plus aux mains des militaires et relève uniquement d'un gouvernement civil. C'est ce qui a permis au Premier ministre Erdoğan de reconnaître en 2005 à Diyarbakir l'existence d'un « problème kurde » en Turquie, puis d'annoncer en août 2009 que des réformes en faveur des Kurdes seraient rapidement mises en œuvre. Pourtant, cette « ouverture démocratique n'a débouché en novembre de la même année que sur des mesures très limitées, bien en deçà des revendications kurdes : autorisation d'utiliser le kurde dans les activités politiques, autorisation faites aux détenus d'utiliser le kurde avec leur famille lors des visites, possibilité de remplacer les noms turquifiés des villes kurdes par leurs noms d'origine kurde, et création de commissions indépendantes pour prévenir les discriminations et les actes de torture par les forces de sécurité...

70

Par ailleurs, la répression des organisations kurdistes s'est poursuivie, avec l'interdiction du DTP par la Cour constitutionnelle en décembre 2009, les multiples vagues d'arrestations de leaders politiques, de militants et de sympathisants kurdistes en 2010, 2011 et 2012, le rejet temporaire de candidatures kurdistes avant les élections législatives de 2011, l'ouverture en 2012 de nouveaux procès contre des centaines de membres du réseau KCK (*Koma Civakên Kurdistan*, Union des Communautés du Kurdistan), dont des universitaires et des éditeurs accusés d'être la vitrine politique du PKK, ou encore les tirs à balles réelles sur les manifestants. Si les pratiques les plus violentes ont désormais disparu, la dimension sécuritaire reste bien dominante, malgré la marginalisation de l'armée. Et la lutte contre le PKK n'a pas faibli (malgré les déroutes militaires de 2008 au Kurdistan d'Irak), avec des affrontements faisant plus de 900 victimes entre juin 2011 et mars 2013.

¹³ Nur Bolat, « L'affaire Ergenekon : quels enjeux pour la démocratie turque ? », *Politique étrangère*, n° 1, 2010, p. 41-53.

Enfin, d'un point de vue plus discursif, la fin du tabou identitaire n'a pas conduit à une véritable remise en cause de la hiérarchie ethnique, désormais consolidée par les médias et certaines institutions. Ainsi, comme le montre Clémence Scalbert-Yücel, la diversité n'est légitimée et valorisée que quand elle se fonde dans l'unité de la turcité¹⁴. De même, si l'enseignement en kurde est désormais accepté dans le supérieur ou dans les associations, il s'accompagne de nombreuses initiatives de turquification des enfants kurdes (structures pour filles et petite enfance notamment), initiées par des journaux et le ministère de l'Éducation nationale, puis relayées par des instances non gouvernementales, la « société civile ». Cela incite Mesut Yeğen à parler aujourd'hui encore de véritable « politique d'assimilation » des « pseudocitoyens » kurdes¹⁵.

Revendications autonomistes et figure d'Öcalan

De fait, toutes ces évolutions ne sont pas à la hauteur des revendications kurdistes et laissent planer le doute sur les intentions réelles du gouvernement. Certes, le PKK avait au début des années 2000 abandonné toute velléité autonomiste et ne réclamait plus que des droits culturels pour les Kurdes. Mais les programmes des partis kurdistes légaux successifs ont toujours revendiqué des formes de décentralisation ou d'autonomie pour les régions à majorité kurde, l'enseignement en kurde, la reconnaissance de l'identité kurde dans la Constitution (modification de l'article 66 relatif au caractère « turc » de la citoyenneté), la libération des prisonniers politiques et l'abaissement du seuil de 10 % des voix à l'échelle nationale, nécessaire à la représentation de députés prokurdes au Parlement. De plus, les revendications plus récentes mentionnent une amnistie générale des guérilleros du PKK, la libération d'Abdullah Öcalan et la mise en place d'une commission vérité et réconciliation sur le modèle sud-africain.

C'est la question de la décentralisation qui est au cœur des enjeux, en ce que les régions du Sud-Est et de l'Est de la Turquie, à

¹⁴ Clémence Scalbert-Yücel, « Cultural Diversity and Ethnic Hierarchy. The Use of Categories in the Kurdish Conflict in Turkey », in Gilles Dorransoro et Olivier Grojean (dir.), *Identity, Conflicts and Politics in Turkey, Iran and Pakistan*, Londres, Hurst, New York, Oxford University Press, à paraître.

¹⁵ Mesut Yeğen, « The Kurdish Question in Turkey. Denial to Recognition », in Casier, Marlies et Jongerden, Joost (dir.), *Nationalisms and Politics in Turkey. Political Islam, Kemalism and the Kurdish Issue*, Routledge, 2011, p. 74-79.

majorité kurde, se sont progressivement développées sans converger avec les autres régions de Turquie. Ce phénomène, qui s'apparente à un processus de régionalisation interne¹⁶, peut être relié à au moins trois dynamiques historiques de long terme. Le génocide arménien et le départ progressif des chrétiens a d'abord largement kurdifé une région auparavant ethniquement très hétérogène. Le terme de Kurdistan définit donc bien aujourd'hui une région à très forte majorité kurde. Par ailleurs, le développement industriel et le réseau d'infrastructures ont toujours été beaucoup moins importants dans les régions kurdes que dans le reste du pays. Le coup d'État de 1980 et la guerre contre le PKK ont accentué ces inégalités économiques, avec un retrait massif des investissements, qu'ils soient industriels ou éducatifs par exemple, et une diminution des politiques de redistribution. Enfin, la construction du Kurdistan est aussi une conséquence de la répression singulière dans les régions à majorité kurde : le rapport à l'État et aux institutions étatiques (police, justice, armée, éducation...) y est très différent par rapport au reste de la Turquie. La conséquence de ces dynamiques est qu'il existe aujourd'hui un champ politique régional spécifique, dont la construction remonte à la fin des années 1970¹⁷, et qui se caractérise notamment par des résultats électoraux atypiques.

Dans ces régions en effet, on assiste à une quasi-disparition du CHP (*Cumhuriyet Halk Partisi*, Parti républicain du peuple, gauche kémaliste) et du MHP (*Milliyetçi Hareket Partisi*, Parti d'action nationaliste, droite radicale), au profit d'une polarisation extrême entre BDP et AKP, sauf dans les régions mixtes sunnites/alévis. La carte électorale issue des élections municipales du 30 mars 2014 est à ce titre particulièrement révélatrice : le BDP est arrivé en tête dans au moins 102 villes, soit onze provinces à majorité kurde, tandis que l'AKP est resté majoritaire dans les provinces d'Urfa, Adıyaman et Bingöl notamment. Au delà, ces deux partis améliorent tendanciellement leurs scores dans les régions kurdes par rapport aux élections de 2009, aux dépens encore du CHP et du MHP. Et ces résultats locaux convergent nettement avec les résultats des élections législatives de 2011, qui avaient vu l'élection de 36 députés

¹⁶ Gilles Dorronsoro et Olivier Grojean, « Pourquoi n'y a-t-il pas (encore) de solution à la "question kurde" en Turquie ? », in Nicolas Monceau (dir.), *La Turquie. Enjeux politiques et internationaux*, à paraître.

¹⁷ Gilles Dorronsoro et Nicole Watts, « The collective production of challenge : civil society, parties, and pro-Kurdish politics in Diyarbakir » in Massicard, Elise et Watts, Nicole (dir.) *Negotiating Political Power in Turkey. Breaking up the Party*, Routledge, 2013, p. 99-117.

prokurdes « indépendants » dans les régions du Sud-Est et de l'Est, alors que le BDP peine toujours à gagner dans les régions de l'Ouest.

Ce processus de régionalisation démontre ainsi l'existence d'un Kurdistan culturellement, sociologiquement, économiquement, et surtout politiquement « différent » et rend les revendications d'autonomie presque « évidentes » pour les acteurs kurdistes, qui avaient d'ailleurs fait des dernières élections municipales un « référendum en faveur de l'autonomie démocratique ». Dans ces conditions, on comprend mieux que les mesures en faveur des Kurdes octroyées par le gouvernement (les dernières en septembre 2013¹⁸) soient perçues comme des réponses extrêmement partielles, voire provocatrices, par les acteurs kurdistes. Or, si Öcalan, le BDP et le PKK soutiennent encore fermement le processus de paix, ils attendent aujourd'hui des pas significatifs du gouvernement. D'autant plus qu'il n'est pas si facile de contenir certaines tendances du mouvement à la radicalisation.

Il apparaît en effet nécessaire de souligner l'hétérogénéité des acteurs kurdistes. Le PKK reste fortement dépendant de la figure d'Öcalan, emprisonné depuis 1999, mais qui continue à « conseiller » son organisation depuis sa prison, même si jusque début 2013, personne ne savait qui était vraiment l'auteur des paroles qui lui étaient attribuées... Le « charisme » d'Öcalan n'a en effet pas disparu avec son arrestation, et sa position extérieure et ses interventions (par l'intermédiaire de ses avocats) continuent à jouer un rôle significatif dans les stratégies de l'organisation. Et au-delà, c'est la figure d'Öcalan qui permet de faire tenir le PKK et d'éviter les dissidences¹⁹. Or, le statut d'Öcalan dans le processus de paix reste très flou : c'est un homme emprisonné depuis 15 ans, soumis régulièrement à l'isolement et qui ne communique que par l'intermédiaire de tiers. Le parti kurdiste légal (BDP) n'a pas, quant à lui, une relation avec la guérilla qui lui permette d'imposer un renoncement à la violence ou de mener des négociations directes avec le gouvernement turc. Il est donc lui aussi particulièrement dépendant de la figure d'Öcalan et du PKK et ne peut se positionner

¹⁸ Elles concernaient, entre autres éléments touchant l'ensemble de la population de Turquie, la permission de pratiquer une éducation en langue maternelle dans les établissements privés, la possibilité d'user officiellement des lettres spécifiques de l'alphabet kurde (q, x, w), la suppression du serment que les écoliers doivent réciter chaque matin : (« Heureux qui se dit Turc »)...

¹⁹ Olivier Grojean, « Ecarté mais incontournable ? Öcalan et le mouvement kurde de Turquie », *Savoir/Agir*, n° 7, 2009, p. 127-132.

publiquement contre lui... Mais d'autres acteurs pourraient trouver intérêt à la poursuite des hostilités. C'est notamment le cas des TAK (*Teyrêbazên Azadiya Kurdistan*, Faucons de la liberté du Kurdistan) – organisation dissidente du PKK, mais se réclamant d'Öcalan et soupçonnée par les autorités de n'être qu'un paravent pour les actions très violentes de l'organisation – qui ont multiplié ces dernières années les opérations meurtrières (Kuşadaşı en août 2005, İzmir et Mersin en août 2008, İstanbul en juin puis octobre 2010, Ankara en septembre 2011). Organisation au statut quelque peu mystérieux, les TAK pourraient en effet refaire parler d'eux si le PKK n'était pas légalisé et Öcalan libéré, et surtout si aucune solution n'était trouvée pour reconvertir les 5 000 guérilleros basés en Turquie ou au Kurdistan d'Irak²⁰...

Des enjeux politiques internes qui dépassent la question kurde ?

74

De son côté, si l'AKP est de moins en moins soumis à la pression de l'armée, il reste évidemment confronté à la concurrence électorale, comme l'a montré le succès limité qu'il a obtenu aux élections législatives de 2011 dans les régions kurdes. En effet, la polarisation politique a pour effet une surenchère très facile pour un parti comme le MHP par exemple, qui n'a aucun enjeu électoral dans les régions kurdes, mais qui utilise à foison le thème du « terrorisme kurde » sur la scène nationale. De plus, les mesures en faveur des Kurdes – pour limitées qu'elles soient – n'ont pas fait l'unanimité au sein de la classe politique et de l'institution militaire, qui ont envoyé des signaux contradictoires. Ainsi, le chef d'état-major, İlker Başbuğ (aujourd'hui emprisonné), a rappelé le caractère unitaire de la Turquie (26 août 2009) après les propositions du gouvernement sur l'« ouverture démocratique » ; il a également critiqué le retour du « groupe de paix » du PKK en octobre 2009²¹,

²⁰ En 2013, les seules solutions envisagées étaient de les faire accueillir par des pays européens, sans qu'aucune discussion n'ait jamais eu lieu avec les États potentiels concernés.

²¹ Fin octobre 2009, un « groupe de paix » composé notamment de combattants du PKK rentre en Turquie porteur de revendications à remettre aux autorités. Après avoir été entendus par les services de sécurité, ils sont finalement laissés en liberté et accueillis en héros dans les grandes villes des régions à majorité kurde, ce qui provoque l'ire de l'armée, de nombreuses personnalités politiques et même parfois de la population. Cet épisode peut aussi expliquer en partie le caractère très

promettant « d'écraser les terroristes » et rappelant que les mesures économiques et socio-culturelles ne suffiront pas à résoudre la question kurde (2010). De la même manière, en novembre 2011, les excuses officielles d'Erdoğan à propos des massacres de Kurdes à Dersim en 1937-1938 ont conduit certains politiques à affirmer une nouvelle fois que l'« unité de la Turquie [était] menacée ». Et en septembre 2012, le MHP exhortait encore le gouvernement à décréter la loi martiale, tandis que le CHP rejetait toute discussion sur une autonomie des régions kurdes. La marge de manœuvre du parti d'Erdoğan est d'autant plus limitée que la population elle-même se charge parfois de rappeler violemment son hostilité à toute reconnaissance politique de la question kurde (lynchages et attaques de commerces tenus par des Kurdes après des opérations de la guérilla, agression d'hommes politiques kurdes et turcs)²².

L'élaboration d'une nouvelle Constitution, promise un temps par l'AKP, et qui aurait pu contenir des éléments sur l'identité kurde et sur la décentralisation, semble dans ces conditions réellement compromise. Malgré son succès aux élections législatives de juin 2011 (50 % des voix, 326 sièges sur 550), l'AKP devait forcément composer avec les autres partis politiques s'il voulait amender la Constitution. Une majorité qualifiée de 330 voix à la Grande Assemblée nationale de Turquie aurait en effet été nécessaire pour faire valider un amendement constitutionnel par référendum (367 voix pour une validation sans référendum). Or, la commission parlementaire « de conciliation », lancée en 2011, a échoué dans sa tâche en novembre 2013, après s'être d'ailleurs surtout focalisée sur la question de la présidentialisation du régime. Et même indépendamment de la révision de la Constitution, l'élection du président de la République au suffrage universel direct, décidée en 2007 et devant se tenir en août 2014, risque d'instaurer un régime semi-présidentiel avec un système de pouvoir beaucoup plus concentré qu'en France par exemple (le président désignerait le Premier ministre, mais dirigerait aussi la majorité).

De fait, si la résolution de la question kurde a bien constitué un argument électoral majeur de l'AKP dans les régions à majorité kurde, l'échec avéré du parti à contenir le vote prokurde pourrait l'inciter à ne plus en faire sa principale priorité. Les manifestations

limité des propositions de l'« ouverture démocratique » rendues publiques le mois suivant par le gouvernement.

²² En particulier, l'agression de l'ex-leader du parti kurdiste, Ahmet Türk, à Samsun en 2010, mais aussi les agressions du Premier ministre en 2005 et du ministre de l'Énergie à Kayseri en avril 2010.

de Gezi en juin 2013²³, les scandales de corruption touchant des proches du gouvernement depuis décembre de la même année²⁴, de même que les conflits qui l'opposent au mouvement güleniste²⁵ ont montré que l'AKP était contesté par une frange importante de la population, malgré ses succès électoraux à répétition. En dépit encore de sa victoire aux dernières élections locales (45 % au niveau national, soit 7 points de plus qu'aux élections municipales de 2009), le Parti de la justice et du développement se révèle en effet de plus en plus un parti cherchant d'abord à se maintenir au pouvoir : la répression du mouvement de Gezi (au moins 5 morts, plusieurs milliers de blessés) et la restructuration de l'appareil d'État et notamment de la police et de la justice à la suite des scandales de corruption touchant le pouvoir (mutation de plusieurs milliers de responsables policiers, mise au pas des magistrats via la réforme du Conseil des juges et des procureurs) ont montré à quel point l'AKP semblait surtout souhaiter instaurer une domination hégémonique de l'appareil d'État, loin de toute idée de démocratisation du régime.

Les dernières déclarations de Recep Tayyip Erdoğan en avril 2014, qui confirment qu'il suivra bien la règle interne à l'AKP interdisant d'exercer plus de trois mandats consécutifs de député et donc de Premier ministre, laissent penser qu'il devrait se présenter aux élections présidentielles d'août 2014 en lieu et place de l'ancien président Abdullah Gül, et ainsi avoir la possibilité de rester aux commandes du pays pour encore sept ans. Il faudra donc attendre les élections législatives de 2015 pour savoir si l'AKP a la volonté – et les moyens – de modifier la Constitution dans un sens favorable aux Kurdes.

76

²³ En juin 2013, le projet de destruction du parc Gezi et de piétonisation de la place Taksim à İstanbul (en vue de la construction d'un centre commercial) provoque un mouvement protestataire sans précédent en Turquie, qui réclame la démission d'Erdoğan et une vraie démocratisation du régime.

²⁴ En décembre 2013, la presse révèle un scandale de corruption à rebondissements qui touche notamment trois fils de ministre (dont celui d'Erdoğan), des hommes d'affaires, un maire d'arrondissement stambouliote et plusieurs géants de l'immobilier.

²⁵ Le mouvement islamique de Fetthulah Gülen, très influent dans l'éducation mais aussi la police, a été un soutien très important de l'AKP. Aujourd'hui, des frictions importantes l'opposent au parti d'Erdoğan, notamment sur le processus de paix avec le PKK, que l'organisation ne soutient pas.

Une régionalisation de la question kurde contre le PKK ?

Enfin, les dernières incertitudes, qui ne sont pas les moins importantes, concernent les dimensions régionales de la question kurde au Moyen-Orient. L'État turc avait toujours craint la constitution d'une entité kurde autonome au nord de l'Irak ; depuis 2009, le revirement de position d'Ankara vis-à-vis du KRG (*Kurdish Regional Government*) dirigé par le PDK (Parti Démocratique du Kurdistan) de Barzani est radical : reconnaissance officielle du gouvernement kurde en 2005, rapprochements commerciaux sans précédents depuis 2009, visite de Massoud Barzani à Diyarbakir en novembre 2013, accords pétroliers immédiats à la suite de cette visite, utilisation (inédite) de la langue kurde par un officiel turc (le chef de la diplomatie turque Ahmet Davutoğlu) pour inaugurer une conférence à Süleymaniye en mars 2014... Ces développements montrent un revirement de la politique étrangère turque, qui, désormais, prend non seulement acte du poids acquis par le PDK et le KRG, mais cherche aussi à en faire des interlocuteurs légitimes et importants sur la scène régionale.

De même, les développements qu'a connu le nord de la Syrie depuis mars 2011 et depuis l'été 2012 ont considérablement modifié les relations entre Ankara et les acteurs syriens. Après le rapprochement entre Ankara et Damas suite à l'expulsion du PKK de Syrie en 1998, la Turquie retire progressivement son soutien à Bachar el-Assad et entreprend d'organiser l'opposition au régime (fondation du Conseil national syrien à Istanbul en octobre 2011). Mais le retrait des forces gouvernementales syriennes des régions kurdes du Nord et de l'Est du pays et la prise de contrôle de ces zones par le PYD (*Partiya Yekîtiya Demokrat*, Parti de l'union démocratique, pro-PKK)²⁶ en juillet 2012 bouleversent les équilibres. Le rapprochement entre la Turquie et la région du Kurdistan d'Irak, qui accueillent à elles deux plus de 800 000 réfugiés, se fait alors encore plus concret, avec notamment un grand nombre de mesures sécuritaires aux frontières (construction d'un mur entre les villes frontalières de Nusaybin et Qamishlo en novembre 2013, construction d'un fossé à la frontière entre le Kurdistan d'Irak et la Syrie en avril 2014).

²⁶ Olivier Grojean, « Un champ d'action régionalisé ? Le PKK et ses organisations sœurs au Moyen-Orient », *Les Dossiers du CERI*, URL : <<http://www.sciencespo.fr/ceri/fr/dossierceri>>, 2014.

Ce rapprochement entre Ankara et Erbil peut en fait être compris aujourd'hui comme une volonté de cogérer les zones kurdes d'Irak, de Syrie et de Turquie et comme une tentative d'endiguer l'influence du PKK à l'échelle régionale. Le soutien de Recep Tayyip Erdoğan à Massoud Barzani, politiquement conservateur et à la tête d'une région en plein boom économique, est en effet tout autant une manière de montrer sa tolérance vis-à-vis des Kurdes – à un moment où le processus de paix semble s'enliser – que de valoriser « une identité kurde alternative à celle promue par le mouvement d'Abdullah Öcalan »²⁷. Autrement dit, l'alliance avec le PDK-KRG est également une manière de contourner et d'affaiblir le PKK sur la scène kurde de Turquie. De ce point de vue, les succès enregistrés par le BDP pro-PKK dans les régions kurdes lors des élections municipales de mars 2014 constituent bien un échec pour l'AKP, et ce, malgré l'augmentation du score du parti d'Erdoğan au niveau national. Tout porte donc à croire que le gouvernement turc ne pourra faire l'économie de véritables discussions avec le PKK s'il veut éviter que les hostilités reprennent.

78 **Conclusion**

Le 21 mars 2014, juste un an après son discours historique lu à Diyarbakir, Öcalan a appelé à une reprise des négociations avec l'État. Sans rappeler les principaux enjeux de la résolution du conflit, qui demeurent tabous pour le gouvernement. Aujourd'hui, six questions essentielles demeurent pourtant en suspens : la décentralisation de la Turquie et l'autonomie des régions kurdes ; la constitutionnalisation de l'identité kurde et l'affirmation d'une différence entre turcité et citoyenneté turque ; l'amnistie et le processus de désarmement/réintégration des combattants du PKK ; le devenir des quelques 70 000 gardiens de village, cette milice paramilitaire qui a combattu le PKK pendant plus de 20 ans, et dont les membres pourraient reprendre les armes si leur reconversion n'est pas assurée ; la légalisation du PKK ou l'intégration de ses ex-membres au sein du BDP ; et enfin et surtout la place d'Öcalan dans ce processus et la question de son éventuelle libération,

²⁷ Yohanan Benhaim, « La politique d'Ankara face à l'émergence d'un espace transfrontalier entre les zones kurdes d'Irak, de Syrie et de Turquie », Les dossiers du CERJ, URL : <<http://www.sciencespo.fr/ceri/fr/dossierceri>>, 2014.

assignation à résidence ou maintien en détention. Autant dire que tous les sujets sensibles doivent encore être abordés.

Jusqu'ici, l'AKP avait tenté de lier la résolution de la question kurde à d'autres enjeux, afin notamment de ne pas se mettre à dos une partie de la population opposée au processus de paix. Mais en cherchant à faire passer en même temps des réformes institutionnelles concernant la question kurde et d'autres concernant l'évolution du régime, le risque est grand d'irriter un grand nombre de libéraux et de kémalistes, qui pourraient être tentés de refuser en bloc ces changements constitutionnels. Le succès du processus de négociation en cours nécessite donc sans doute la singularisation de la question kurde et sa distinction vis-à-vis d'autres enjeux. Mais c'est ce qui – inversement – rend l'aboutissement de ce processus encore plus incertain.

